

D. Mailleur

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

2ème. Année.

MONTRÉAL, VENDREDI, 8 JUIN, 1838.

N^o. 23.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR

Gyatinthe Seblanc De Marctouay, Ecuyer.

Demeurant rue St. Charles Boromé, Faubourg St. Laurent.

EPHÉMÉRIDES DE JUIN.

7 Juin 1520.—Entrée de François Ier Roi de France, et de Henri VIII, Roi d'Angleterre, au Camp de Drap d'Or, qui prit son nom de la magnificence qui y fut déployée.

8 Juin 1683.—Mort de Mahomet, fondateur de la religion des Musulmans ; il était né en 1610, et de conducteur de chameau devint prophète.

POÉSIE CANADIENNE.

MON POÈME.

Peut-être dans la foule une âme que j'ignore
Aurait compris mon âme et m'aurait répondu !...
(ALPH. DE LAMARTINE.)

Isolée sur ce globe d'exil, mon âme est dans un monde de poésie en cherchant Dieu ! elle est simple et sensible comme celle d'une bergère : que ne lui est-il permis de créer une œuvre qui la réfléchisse telle qu'elle est ? L'Univers est trop étroit, elle voudrait un espace infini, elle a besoin d'aller respirer un air éternel !... Elle se calme pourtant dans le repos de la solitude, quand mes yeux se reposent sur le pur azur des cieux... c'est qu'il est, dans le firmament, de saintes images, pleines de mystérieux souvenirs, qui la raviraient à la terre... c'est qu'il est tant d'attraits dans la voûte sublime du Paradis ! Sa vie d'ici bas est si mortelle aussi, dépourvue de toute affection ! puis Dieu fit si peu de cœurs qui s'entendent ! Cet Univers est la proie d'un monstre au souffle empoisonné, le malheur, qui n'épargne qu'un autel qui le dérobe à nos yeux fascinés, l'autel qu'on nomme illusion, où les amans sacrifient quelque tems, que les poètes adorent et chantent, jusqu'à ce que les uns et les autres arrivent à la lie du calice qu'on épuise presque toujours avant que les Parques aient moissonné les jours que nous a tissés l'infortune, du calice qui abreuva André Chénier avant d'agoniser dans la nuit du sanglant thermidor, comme l'a fait retentir la trompette de Némésis, le sublime Barthélemi ! Jadis les poètes chantaient aussi l'âge d'or, les temples de Cythère—mais l'âge d'or est passé, ou règne sur une terre étrangère, dans un monde inconnu—mais, il reste un temple encore qui inspire le poète et qui fit vibrer la harpe de David, le luth sacré du roi prophète d'Israël, c'est la maison de Dieu, cette arche d'alliance qui tient le Roi des Cieux en terre : Hosanna à Jehova !

Il y a un poème dans ma vie : j'ai tant rêvé l'illusion, l'amour, j'ai tant bercé mon âme sur des nuages d'or, que je voudrais, dépassant mon étroit horizon, aller respirer le même air que les anges, cet air de béatitude, souffle émané du sein de l'Éternel, qui remplit les Cieux. Je voudrais m'élever, sur les séraphins et les Dominations, m'envoler au dessus des illusions d'ici-bas pour entendre la mélodie de ces harpes d'or qu'à chantées Lamartine, pour mêler mon encens et ma voix aux parfums et aux concerts du Paradis, pour aller confondre mon âme parmi les légions d'archanges qui vivent dans le sein de Dieu !... Pourquoi dépérir si longtemps au sein de la Patrie Sainte, languir, plante exotique, dans le désert de ce monde, dans l'ennui du tombeau ? Pourquoi se bercer si longtemps de rêves vains, se repaître de la fumée des songes, boire dans ce nectar de la vie l'oubli de notre exil, puisqu'il est un autre monde encore ? puisqu'il nous reste à vivre un siècle éternel ?

Il y a un poème dans mon âme qui éclorait si Dieu voulait, avant d'éclipser mon dernier soleil, permettre à cette âme de se dire toute entière et laisser mes soupirs faire écho dans le sein d'une jeune fille, dans l'âme d'une tendre mère, dans le cœur palpitant d'un héros ! J'aimerais alors à faire vibrer encore les cordes de ma lyre, à exalter mon dernier souffle de poésie dans ces âmes que j'aime... car moi, je vis pour aimer ! et, quand je sommeillerai dans la région des morts, j'aimerais encore les cyprès funèbres et les saules pleureurs que les Zéphirs agiteront sur ma tombe ! je bénirai leur tutélaire ombrage et ma cendre remuera de pitié et d'amour !... Ma vie aura passé comme un crépuscule du soir qui s'efface à l'horizon, mes jours se seront évanouis comme les ombres du midi, ma paupière ne sera plus réchauffée par le soleil de ce monde, je serai couché froid dans mon tombeau, mes yeux seront clos au tendre sourire de celle que j'idolâtrai dans mon cœur... mais si Dieu m'exauce, je laisserai après moi mon souvenir, mes vers et mon âme dans une âme amie ! On dira qu'elle était simple et candide comme celles

DES DEUX BERGERS.

Vois comme autour de nous le Ciel se rembrunit :
Sous le pâle horizon, où le soleil s'enfuit,
Un autre jour va naître, annoncé par l'aurore :
Le jour est un rayon de l'astre qu'on adore !
Le globe se confond dans l'ombre de la nuit,
Dans un nuage d'or la lune en reflets luit
Et la brise du soir embaume le bocage.
Viens voir briller dans l'onde une amoureuse image,
Viens chérir ton berger,
Viens chanter et prier !
Demain, les doux rayons dont l'horizon se dore
Viendront nous rire encore,
Demain, un nouveau jour
Nous sourira l'amour !

Sur le penchant de la colline,
Où paissent nos brebis,
Viens cueillir ma Béline
Ces fraîches fleurs de lis !
Pour la nymphe de la fontaine
Les bergers te prendront, ce soir,
Et, les Zéphirs quittant la plaine,
Pour caresser l'onde, ton frais miroir,
Marcheront sur tes traces
Jusqu'au bois, où les Grâces
Viennent danser la nuit
Aux clairs rayons de la lune qui luit.

Ta bergère, Tirtée, à juré dans son âme
De suivre tous tes pas,
Car les bergers ont des appas
Qui font naître en nos cœurs une brûlante flamme :
Quand nous vîmes, tous deux, pour la première fois
Causer à l'ombre de ces bois,
Tu me disais en ton langage,
En suivant des yeux nos troupeaux
Qui paraissaient sur ces côtes,aux,
Que c'était sous l'ombrage
Qu'Amour accorde des faveurs,
En même tems tes yeux se remplissaient de pleurs
Et moi, je comprenais à peine
Les plaisirs et la peine
Qui remuaient mon cœur !
Depuis ce jour, mon âme erre incertaine
Dans la crainte et l'ennui, l'espoir et la douleur,
J'ai grossi de mes pleurs les eaux de la fontaine !...
Il se fait nuit déjà, je gagne ma chaumière,
Dans un rêve amoureux,
Quand j'aurai clos ma brûlante paupière,
Je te chérirai mieux....

J. G. BARTHE.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

1665.

LE VICE-ROI FRANÇAIS DE LA NOUVELLE FRANCE, ALEXANDRE DE PROUVILLE, MARQUIS DE TRACY.

« Le 19 Novembre 1663, le Roy (Louis XIV) fit expédier un brevet de Lieutenant Général, avec le pouvoir et la commission de Vice-Roy dans l'Amérique, en faveur d'Alexandre de Prouville, Marquis de Tracy, Lieutenant Général, de ses armées et lui donna ordre de se transporter aux Isles du Vent, de passer ensuite à St. Dominique, puis de se rendre dans la Nouvelle-France, et d'y demeurer autant de temps qu'il serait nécessaire pour régler toutes choses dans cette Colonie, pour l'établir solidement au dedans, et pour l'assurer au dehors, en mettant les Iroquois à la raison.

« Mr. de Tracy partit au commencement de l'année suivante (1664)..... Il arriva à Québec au mois de juin (1665.) avec quelques compagnies du Régiment de Carignan-Salières qui l'avaient accompagné aux Isles, et il en détacha une partie avec des sauvages, sous la conduite du Sieur De Tilli De Repentigny, capitaine, pour donner la chasse aux Iroquois, qui avaient recommencé leurs courses. Il n'en fallut pas d'avantage pour obliger ces barbares à faire retraite..... Le reste du régiment de Carignan, à quelques compagnies près, arriva avec M. de Salières, qui en était colonel, sur une escadre qui portait aussi Mr. de Courcelles (Gouverneur général) et Talon (Intendant), un grand nombre de familles, quantité d'artisans, des engagés, les premiers chevaux qu'on ait vus en Canada ; des bœufs, des moutons, en un mot une Colonie plus considérable que celle qu'on venait renforcer.

« Le dernier acte d'autorité, que Mr. de Tracy fit en Amérique avant de repasser en France fut d'établir la Compagnie des Indes Occidentales dans les droits dont avait joui celle des Cent Associés. »

(R. P. Charlevoix, Tome 1er. pp. 380 à 388.)

« Mr. de Prouville, marquis de Tracy, Conseiller d'Etat et Lieutenant Général des armées du Roi, partit de France en 1664 à la tête d'une flotte. Il avait le titre de Lieutenant-Général sur toutes les terres dépendantes du Roi de France dans l'Amérique méridionale et Septentrionale, ce qu'en Canada on appelait Vice-Roi, avec une commission pour visiter les Isles et terres, déposséder les Seigneurs propriétaires, y établir l'ordre, chasser les Hollandais qui y avaient fait quelques invasions et de là passer à Québec pour y établir solidement la colonie et mettre les Iroquois à la raison. Il y arriva au mois de juin 1665. »

(Abbé de Latour p. 121.)

Les lettres patentes délivrées à ce sujet sont datées du 15 novembre 1663. Elles disposent : qu'attendu que sieur Comte d'Estrade, Vice-Roi et Lieutenant Général en Amérique, est en Hollande en qualité d'Ambassadeur, le sieur de Prouville Tracy, conseiller aux conseils d'Etat et privé, ci-devant commissaire général de l'armée d'Allemagne et Lieutenant-Général des armées du Roi, est nommé Lieutenant-Général du Roi dans toute l'étendue des terres de son obéissance, situées en l'Amérique Méridionale et Septentrionale, de terre ferme et des Isles, rivières, ports havres et côtes découvertes et à découvrir par les sujets de sa Majesté, pour en l'absence du Sieur Comte d'Estrade, Vice-Roi, avoir commandement sur tous les gouverneurs et Lieutenants-Généraux établis par le Roi dans toutes les Isles de terre

ferme du Canada, Acadie, Terre-Neuve, Isles des Antilles et autres ; Comme aussi sur tous les officiers et conseils souverains établis dans toutes les Isles, et sur les vaisseaux français qui navigueraient aux dits pays, soit de guerre, soit marchands. Cette commission est suivie de l'attache de César duc de vendôme, de Mercœur, de Beauport, de Penthières et d'Estampes, prince d'Awes et de Martigues, Pair, Grand Maître, chef et Surintendant Général de la navigation et commerce de France, en date du 10 Décembre 1662.

(Extrait des ordonnances des intendants et arrêts pour tout règlement du conseil supérieur.)

Québec page 30 à 35.

« Quoique le pays devint tous les ans plus considérable par la multiplication des habitans, c'était cependant si peu de chose qu'on ne comptait, dans Québec, que 70 maisons (en 1665 ;) mais le Roi, qui voulait en faire une des plus belles colonies, n'épargna rien pour rendre la Canada florissant. Il choisit pour le gouverner des personnes d'un mérite très distingué et d'une capacité reconnue. Il envoya, cette année un Vice-Roi, un Gouverneur général (Mr. de Courcelles,) un Intendant (Mr. Talon) le régiment de Carignan, composé de braves soldats et de 60 ou 80 officiers. Leur arrivée causa une joie égale à l'étonnement où l'on était de voir leur magnificence. Mr. le Marquis de Tracy, qui avait le titre de Vice-Roi et la commission de visiter toutes les colonies de l'Amérique Méridionale, ne séjourna qu'une année dans la Nouvelle-France. Le Roi lui avait donné quatre Compagnies d'Infanterie et voulut que ses Gardes portassent les mêmes couleurs que ceux de sa Majesté, et lui fit équiper plusieurs gros navires chargés de vivres, de munitions de guerre, de gens propres à cultiver la terre, de plusieurs artisans, et de tout ce qui était nécessaire pour une importante expédition. Il s'embarqua dès l'année 1664 sur le Brezé, suivi de quantité de noblesse et de vaisseaux bien armés. Il fut reçu comme un prince partout où il passa ; et ayant été à Cayenne, qu'il fit rentrer dans l'obéissance du Roi, dont les Hollandais l'avaient retiré, il y laissa M. de La Barre, Gouverneur, selon les ordres du Roi ; il passa par toutes les Villes Françaises et vint enfin en Canada après avoir franchi tous les dangers d'une pénible navigation, par des routes où pas un gros vaisseau n'avait encore osé passer : il trouva à l'Isle Percée deux navires qui portaient une partie des troupes du Régiment de Carignan, dont il était en peine.

« Les pilotes du Brezé n'osant risquer un vaisseau si considérable dans le fleuve St. Laurent et croyant arriver plutôt et plus heureusement dans des bâtimens plus légers, firent trouver bon à M. de Tracy de décharger ce gros navire sur deux petits vaisseaux ; il ne laissèrent pas d'être un mois entier dans notre rivière, et ne purent arriver à cette rade que le dernier jour de juin. On s'était disposé, à Québec, à lui faire la plus magnifique réception qui fut possible, mais M. de Tracy refusa tous ces honneurs et se contenta des cris de joie qui l'accompagnèrent depuis sa sortie du vaisseau jusqu'à l'église, où le son des cloches l'invitait, et où Monseigneur de Laval l'attendait vêtu pontificalement et accompagné de son clergé. Après l'avoir salué et lui avoir présenté de l'eau bénite et la croix, il le mena proche du chœur, à la place qu'on lui avait préparée sur un Prie-Dieu ; mais M. de Tracy, quoique malade et affoibli de la fièvre, se mit à genoux sur le pavé, sans vouloir même se servir du carreau qui lui fut offert : on chanta le Te Deum, et Monseigneur reconduisit Mr. de Tracy jusqu'à la porte, dans le même ordre et avec les mêmes honneurs qu'il l'avait reçu.

« Le Vice-Roi ne marchait jamais sans être précédé de 24 gardes et de 4 Pages, suivi de Laquais et environné d'un grand nombre d'Officiers richement vêtus : il était de plus toujours accompagné d'un gentilhomme nommé Monsieur le Chevalier de Chamont, qui, depuis, a été Ambassadeur de France à Siam.

« Les sauvages vinrent, de toutes les nations amies des Français, pour haranguer Mr. le Marquis de Tracy et lui témoigner qu'ils le regardaient comme leur protecteur, et le vengeur des Iroquois. Les Hurons et les Algonquins parurent les plus empressés à lui faire leur cour, comme étant les plus maltraités de nos ennemis ; ils Passurèrent qu'il regardaient le Roi de France, qu'ils nommaient le grand Monthia (Ononchio, sans doute), comme le maître de toute la terre ; qu'ils s'estimaient heureux d'être ses fidèles sujets, et qu'ils espéraient de lui qu'étant son bras droit, il ressusciterait leurs nations et les affermirait dans une paix durable.

« Ils accompagnèrent leurs compliments de présents à leur manière, qui furent libéralement récompensés. M. de Tracy prenait plaisir aux discours des sauvages et trouvait beaucoup de bon sens dans leur harangue, et des expressions fortes et naïves qui le surprenaient. Il leur répondit fort abligeamment par un Intèrprète, et leur promit de les secourir de tout son pouvoir, dès que les Troupes qu'il attendait de France seraient arrivées. Il ne laissa pas de leur donner un certain nombre d'hommes avant que tout le Régiment fût ici, afin de commencer à construire des Forts dans les endroits qui seraient trouvés convenables, en attendant qu'il pût se transporter lui-même sur les lieux et mettre les Iroquois à la raison.

« Quelques jours après l'Assomption, trois navires vinrent mouiller devant Québec : ils étaient chargés de bons effets et portaient plusieurs Compagnies et à leur tête Mr. de Salières, Colonel du Régiment : enfin, le 12 Septembre (1665) la joie fut complète par l'arrivée de deux vaisseaux, dans l'un desquels était Mr. de Courcelles, gouverneur général, et Mr. Talon intendant, et les dernières compagnies du Régiment de Carignan. Un troisième navire le suivit deux jours après ; de sorte que cette colonie ne s'était jamais vue dans une si grande abondance. « M. le Marquis était parfaitement content. Tout concourait

a le satisfaire : il ne cherchait qu'à procurer à tout le monde les secours qu'on pouvait espérer de lui.

"Il était servi avec une grande splendeur. Mr. de Courcelles avait aussi un magnifique équipage, et Mr. Talon, qui aimait naturellement la gloire, n'oubliait rien de ce qu'il croyait pouvoir faire honneur au Roi, dont il était un très zélé sujet.

"Ces trois Messieurs étaient doués de toutes les qualités qu'on pût souhaiter. Ils avaient tous trois une taille avantageuse et un air de honte qui leur attirait le respect et l'amitié des peuples. Ils joignaient à cet extérieur prévenant, beaucoup d'esprit, de douceur et de prudence, et s'accordaient parfaitement pour donner une haute idée de la puissance et de la majesté Royale. Ils cherchèrent tous les moyens propres à former ce pays et y travaillèrent avec une grande application. Cette colonie, sous leur sage conduite, prit des accroissements merveilleux, et selon les apparences, on pouvait espérer qu'elle deviendrait florissante; mais, par des revers assez fréquents, elle est toujours demeurée pauvre."

(Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, pp. 172 à 177.)

MÉLANGES.

Extraits des journaux étrangers.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Voici venir sur le banc de la police correctionnelle, une bande de prévenus, mendiants, vagabonds, voleurs, forçats libérés, qui secouent fièrement leurs haillons à la face du public, et s'installent en ricannant sur la sellette. En présence de ces personnages, tous plus grotesques les uns que les autres, le philosophe le plus robuste, aurait peine à conserver sa dignité; et tout enclin que vous pourriez être aux pensées de moralisation, d'évangélisation et de catéchisation, vous ne sauriez voir là, que des échappés de l'église tout-à-fait aorthodoxe de l'Abbé Châtel, vrais enfans de la Truandière, à figure enluminée, à la voix alcoolique, tous plus disposés à couper la bourse d'un Catéchisant, qu'à recueillir le miel de ses évangéliques paroles.

Celui-ci vous représente Clopin-Trouillefou, en personne, le pauvre homme, il fallait le voir au coin de la rue, gisant, haletant, l'écume à la bouche; en proie à toutes les horreurs de l'épilepsie; les sous pleuvaient dans son chapeau, le pharmacien voisin l'innondait d'éther, et voilà que tout à coup le patient guérit, et se sauve à toutes jambes; ce que c'est que la vue d'un sergent de ville! Clopin-Trouillefou ira passer en prison six mois de convalescence.

Quant à ce beau jeune homme, qui cherche à cacher sous les longs plis de sa cravatte, une absence totale de chemise, et qui s'étudie à ne pas compromettre par une pantomime trop vive, les couleurs usées de sa redingote à brandebourgs; c'est un vendeur de contre-marches, qui pendant un entr'acte de Robert Macaire, le beau idéal du drame moral d'un voleur, s'est laissé aller à quelques distractions dans la poche du voisin. "Sure erreur, parole d'honneur, Messieurs, je prenais le plaignant pour un ami c'était une plaisanterie: je suis, Dieu merci, audessus du foulard! — mais vous avez déjà été condamné trois fois pour le même fait? — La police est acharnée contre moi, c'est une haine politique. D'ailleurs condamnez moi; ma conscience me suffit." Et la conscience du vendeur de contre-marches pourra lui faire oublier facilement les deux ans de prison que le tribunal lui inflige.

Quant à ce grand et vigoureux gaillard qui se balance à la barre comme un ours dans sa cage, c'est un forçat libéré qui a rompu son ban. Il n'a que 40 ans et, tout compte fait, il a déjà passé vingt deux ans de sa vie en prison ou au bagne.

Le président. — Vous avez quitté le lieu de votre résidence? Le prévenu. — Que voulez-vous? Il n'y a qu'à Paris qu'on peut vivre sans rien faire... Et puis *maman* demeure à Paris, et quand j'ai pas d'argent, elle est maltraitée, la pauvre chère femme... Il faut bien que je sois là pour lui donner des secours, si elle vient à mourir, et pour recueillir sa succession.

La pitié filiale du forçat lui vaut six mois de prison.

Par un beau dimanche du mois de novembre dernier, un Parisien, (c'est ainsi qu'il s'est annoncé,) aux gants glacés, foulard en poche, lorgnon pendant et cravache en main, se présente chez l'honnête carrier shanemann, dans la pleine de Passy, et l'engage à venir avec lui chez sa tante, rue des dames, à l'effet de traiter de la fourniture de pierres et moellons dont elle avait besoin pour la construction de vastes bâtimens qu'elle voulait faire faire. Cette proposition fut acceptée avec empressement, et aussitôt le neveu et shanemann se mirent en route. Arrivés sur le grand chemin de Neuilly, un inconnu baragouinant une langue étrangère, se présente sur leur passage et demande le chemin le plus direct pour se rendre à Paris. "Nous y allons répond le Parisien, venez avec nous, vous ne vous perdrez pas." Tous trois donc cheminèrent vers la capitale, et après quelques minutes de marche, le nouveau venu leur proposa de l'or, s'ils voulaient le conduire à l'hôtel des étrangers.

"Cet homme est Anglais dit à demi-voix le Parisien au carrier shanemann il y a gros à gagner avec lui. — J'en suis bien aise, lui répond l'honnête habitant de Passy: nous pouvons nous entendre, car j'ai demeuré longtemps dans la Grande-Bretagne et je parle parfaitement Anglais." L'étranger, redoutant sans doute cet entretien répliqua qu'il est Espagnol. "A merveille, ajoute le carrier, j'ai habité aussi l'Andalousie, comme prisonnier de guerre pendant plusieurs années et... — No, pas Anglais pas Espagnol, mais Polonais continue l'interlocuteur. — J'en suis ravi, mon cher compatriote, car je suis né à Versovie, et si vous le trouvez bon, je vais vous parler de ses plus beaux momens.

A ces derniers mots, l'étranger de nouvelle fabrique prend la fuite. Le Parisien veut suivre ses traces; mais le bras vigoureux de shanemann l'arrête dans sa course, et alors celui-ci demande s'il ne serait pas le compagnon de l'individu qui vient de fuir. Le neveu improvisé balbutie: "vous allez venir avec moi chez le commissaire de police à Neuilly dit le maître carrier je saurai là qui vous êtes. — Grâce, mille fois grâce! s'écrie l'homme aux gants glacés, je suis père de cinq enfans, et vous ne voudriez pas me perdre. Tenez, voilà la montre et la chaîne d'or de ma jolie fille, à peine âgée de dix-sept ans, demain elle ira elle-même vous réclamer ses bijoux et vous implorer pour son malheureux père."

Shanemann met ces deux objets dans sa poche, et n'en persiste pas moins à conduire son prisonnier devant le magistrat. "Homme terrible que vous êtes, ajoute le faux neveu, je vais vous donner encore une montre à répétition avec sa chaîne aussi en or, et demain j'irai m'entendre avec vous." Le carrier met en

core les deux bijoux dans son gousset, et cependant persévère plus que jamais dans son projet. Il n'était plus qu'à cinquante pas de la demeure du commissaire de police, lorsque le prétendu Parisien le supplie de nouveau, et à genoux, de ne pas le conduire plus loin, promettant de se faire connaître à l'instant même; il tire alors de sa poche un portefeuille, et le remet à Shanemann, qui, pour vérifier les papiers qu'il contient, lâche son Parisien, qu'il avait jusqu'alors tenu au collet, et soudain celui-ci prend la fuite.

Le carrier désappointé s'est borné à déposer chez le magistrat les deux montres et leurs chaînes d'or, ainsi que les papiers trouvés dans le portefeuille; mais qui, malheureusement n'étaient pas ceux de cet escroc. Cependant, à force de recherches, la police croit l'avoit découvert, et vient de l'arrêter sous le nom de Lansquenet.

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 8 JUIN, 1838.

DERNIERES NOUVELLES.

La Gazette de Québec nous fournit des nouvelles de la métropole, qu'elle tient du Hampshire Télégraph du 7 mai, reçu à la Bourse de Québec.

— Une Proclamation du 2 mai, dispose que le couronnement de sa Gracieuse Majesté est remis au 28 juin.

— Le 5 mai, il y a eu division sur la question du louage des terres de l'église et les ministres ont encore obtenu une majorité de 36 voix.

— La pension du Roi de Hanovre, montant à £21,000 fut allouée par 107 contre 62.

— Sir George Clark a été élu aux communes, pour Stamford, en place du col. Chaplin, qui a résigné pour venir en Canada.

— En Espagne, les nouvelles sont de peu d'intérêt; les forces de la Reine et celles de Carlos réclament alternativement des succès dans le Nord. Cabrera était encore à la tête d'une grande force dans le Bas-Aragon.

DES DERNIERS EVENEMENTS.

1er Article.

Lorsqu'on lit les articles du Herald et qu'on a été à même d'observer scrupuleusement, comme nous l'avons fait, les évènements des derniers mois, on ne peut s'empêcher de se demander comment des hommes sont assez effrontés pour oser se vanter, avec autant de forfanterie que le font nos ultra-tories, d'avoir conservé à la nation anglaise, une colonie aussi importante que la notre. La forfanterie est la qualité la plus essentielle de la faction ultra-loyale, et toute sa politique consiste à employer tous les moyens propres à persuader, à la Grande Bretagne, combien ses services ont été effectifs; elle sait que la mère patrie n'est jamais avare dans sa gratitude, et elle se repaît, en perspective, des trésors qui doivent pleuvoir sur chacun de ceux qui pourront arriver à faire croire qu'il a co-opéré, en quelque chose, à vaincre les rebelles. Après toutes les commotions politiques, les spéculateurs se mettent en avant pour recueillir les fruits du courage des autres; et tandis que le vrai brave, satisfait de lui-même, reste modestement à l'écart, s'imaginant bonnement qu'il ne faut aucune intrigue pour faire connaître ses actions d'éclat.

Si les évènements de nos derniers troubles étaient réduits à leur valeur réelle, il est certain que le mérite d'avoir comprimé quelques émeutes ne serait pas grand, et que tout ce mérite, au surplus, reviendrait aux troupes britanniques, qui furent les plus effectivement exposées dans toutes les actions. — Il y a donc une espèce de nécessité entre l'autorité qui vient d'expirer, et nos ultra-tories, à se prêter mutuellement appui pour proclamer que la révolte était générale parmi les habitans d'origine Française, et que le courage seul des habitans d'origine Britannique a pu sauver le pays d'une séparation préméditée. Nous reviendrons l'un de ces jours sur les dispositions de l'autorité, et nous espérons prouver qu'elles n'ont point été de nature à porter un remède très prompt au mal, ni à épargner l'effusion de sang, indispensable partout où la résistance s'établissait contre le pouvoir. Quant à présent, notre but est d'examiner consciencieusement l'étendue de la soi-disant déloyauté des habitans d'origine française, ainsi que les soi-disant dangers courus par les habitans d'origine britannique.

Sans nous arrêter aux véritables causes qui amenèrent le mécontentement d'une grande partie de la population, causes que les ultra-loyaux, les tories peuvent se vanter d'avoir provoquées en très grande partie; sans examiner combien les prétentions de la faction soi-disant constitutionnelle donnent de la force à la faction ultra-patriote, ou révolutionnaire, nous prendrons les choses dans l'état où elles se trouvaient, au moment de la prise d'armes par quelques poignées de pauvres paysans trompés et forcés de se mettre en position de résistance.

Un espèce de plan de sédition se préparait à la vérité sur une grande échelle; mais ceux mêmes qui avaient conçu une pensée aussi coupable, s'apercevaient de leur impuissance et du peu d'échos qui leur répondaient; et ils se plaignaient amèrement de la tiédeur des habitans. Nous représentâmes, dans le temps, les démarches des agitateurs comme très graves, nous contribuâmes à grossir les appréhensions, nous demandâmes à grands cris la répression des actes des patriotes outrés, et en cela nous croyons être justifiables, par deux motifs puissants qui dirigeaient notre politique. Le premier prenait sa source dans la prévoyance que, plus on donnait de latitude aux chefs du complot, plus on les mettait à même d'entraîner nos habitans dans des actes condamnables, qui devaient troubler la paix publique, qui devaient ruiner le pays, qui devaient faire des victimes, qui devaient conduire à un état de choses désastreux pour tous nos concitoyens. Le second était que, si le moindre évènement éclatait, la faction tory s'en emparerait pour saisir le pouvoir, qu'elle obtiendrait l'appui du gouvernement par un loyauté affectée, et qu'elle deviendrait plus oppressive que jamais. Tous nos articles, pendant la première année du Populaire, tendaient à faire comprendre à nos habitans combien Papineau et ses admirateurs les trompaient en se trompant eux-mêmes, à prouver que son parti n'était pas généralement appuyé, à solliciter le gouvernement de prendre des mesures pour éviter la propagation des fausses doctrines, à prouver que l'administration du Lord Gosford était celle qui pouvait ramener le bonheur dans la province par son impartialité sans seconde. En cela nous croyons avoir rempli notre devoir envers le souverain et le pays, nous croyons avoir tout fait pour porter à éviter une collision fatale, nous croyons avoir diminué de beaucoup la gravité des évènements. En cela nous sommes opposés, principalement, par les patriotes exaltés, dont nous détruisions les espérances, et par les ultra-tories dont nous voulions diminuer les chances de succès.

Nonobstant donc les récits des journaux, qui tous avaient intérêt à étendre les forces agitatrices: les journaux de Papineau, pour imprimer un élan général et plonger leurs adversaires dans la stupeur; les journaux tories, pour exciter le gouvernement à prendre des mesures sévères, et pour justifier les actes du retaliation des leurs, il n'en est pas moins vrai que toute l'armée, appelée si faussement patriote, se composait de quelques bandes peu nombreuses d'hommes sans armes et sans ordre, qui s'exerçaient ou feignaient de s'exercer aux manœuvres dans différentes directions. Pas un homme capable de manier un fusil ne se trouvait à la tête de ces bandes; pas un seul exercice régulier n'eut réellement lieu; tout se réduisait dans des assemblées où l'on parlait beaucoup, dans des réunions où quelques enfans trouvaient très plaisant de jouer aux soldats, dans des charivaris, dans des mauvais tours envers ceux qu'on appelait bureaucrates, dans des actes où quelques mauvais sujets se

trouvaient les condées libres et commettaient des déprédations. Dire que ces choses pussent être tolérées plus longtemps, qu'elles n'étaient point alarmantes, qu'il ne fallait pas y mettre un terme, n'est point ce que nous entendons dire; mais soutenir que ces choses portaient le caractère d'une insurrection générale, est ce que notre conscience ne se soumettra jamais à publier. Sur une population de plus de 600,000 âmes, on doit s'attendre à trouver des gens dont la moralité est large, dont les ressources sont nulles, et qui par conséquent sont prêts à se jeter dans tous les excès où ils espèrent trouver pâture à leurs besoins criminels; si le Canada ne possédait point dans son sein deux à trois cents mauvais sujets de toutes origines, ce serait un pays modèle, et qui surpasserait en vertu tout ce qu'il est permis à notre pauvre humanité par l'ordre de la nature. Ce nombre de scélérats éparpillé, sur tout le territoire, est bien fait pour porter le trouble ou pour y grossir les troubles: quatre à cinq individus sans aveu dans un seul de nos villages, si paisibles, si étrangers aux sensations extraordinaires, surtout si l'on considère la nature du terrain qui fait que chaque habitation est éloignée l'une de l'autre, et qu'il existe des obstacles à ce que les voisins puissent se porter des secours mutuels, sont bien faits pour trainer le désordre et l'effroi après eux. Il faut aussi faire attention que le pays était livré à sa propre force, qu'aucune troupe n'était stationnée dans l'intérieur, qu'aucune milice n'était sur pied, et qu'il n'existait aucun moyen réel de protection contre les entreprises des hommes mal disposés.

Dans le Lac des Deux Montagnes, avant que le soulèvement n'ait été excité par Girod, on parlait bien de dispositions faites pour former des compagnies, on avait bien élu des officiers, on proclamait bien qu'il fallait s'exercer à la manœuvre des armes à feu; mais nous défions nos ultra-tories de prouver que trente hommes armés se soient seulement réunis et mis en état de savoir comment on tenait un fusil dans les rangs. Dans l'Acadie, où le fameux Côte faisant tant de bruit et où il parvint à rassembler 2 à 300 habitans, les trois quarts par force, trois quarts de l'autre quart par suggestion, et un bien petit nombre par conviction, à peine se trouvait-il quelques armes et pas un homme qui ait de sa vie tiré sur autre chose que sur du gibier. A la Pointe aux Trembles, où le Caporal Girod faisait ses évolutions, il n'instruisait jamais plus de 12 jeunes gens et enfans armés de bâtons. A St. Denis, à St. Charles, on ne s'assembla réellement en troupe, avant les deux camps formés par Wolfred Nelson et Brown, que pour faire des charivaris, abattre les mats des officiers récalcitrants, et commettre des déprédations que la présence d'une escouade de troupes réglées aurait pu empêcher. Partout enfin, c'était de la fumée et rien de réel. Les deux partis s'accordaient pour donner de l'importance aux faits: les ultra-loyaux prétendaient qu'on avait passé des fusils des Etats-Unis sur des chariots, dans des caisses qui étaient marquées *beurre et fromage*, et les journaux patriotes, charmés qu'on eut les leurs prêts, s'imaginant intimider leurs adversaires, renchérisaient encore sur l'absurdité de la forfanterie. Papineau proclamait partout que les treize millions d'âmes de la République voisine l'appuyaient, afin de faire croire à des intelligences avec le gouvernement des Etats-Unis, et les Ultra-tories s'écriaient que treize million d'auxiliaires arrivaient aux patriotes, s'imaginant avoir déjà tous les républicains sur le dos!

La phalange des *filles de la liberté*, dont l'imprudence hâta et précipita des évènements qui devaient commencer la révolte avant son temps, ne fut effectivement qu'une parade inquiétante pour les citoyens paisibles; mais qui n'a jamais eu les moyens, si elle en eut la volonté arrêtée, de produire une véritable révolution. Ses armes se réduisaient en quelques mauvais fusils de chasse, et en un fameux mousquet, que les uns disaient être à sept coups, d'autres à vingt coups, qui se trouvait en trente endroits de la province à la fois, et que pas un des confédérés sans doute n'eut été en état de manœuvrer sans risquer de se blesser. L'enrôlement existait beaucoup plus sur les papiers et dans des promenades, que ces fous considéraient comme un amusement, que dans une incorporation réglée. Toutes les fois qu'on les a vu s'exercer aux marches et aux contre-marches, ils étaient armés de canes, à peine capables de soutenir les grâces du plus vigoureux piéton, et nous en appelons à la mémoire de plusieurs officiers qui les virent faire leurs évolutions, pour dire s'il n'y avait pas de quoi étouffer de rire à l'aspect de ces imberbes guerriers? Au surplus, les *filles de la liberté* n'ont jamais compté mille individus dans leurs grandes parades, en y comprenant les curieux et les indifférents.

Les apparences cependant ne laissaient point d'inquiéter sur l'avenir, et plus les tories montraient d'appréhensions, plus les jeunes gens se croyaient redoutables, et se complaisaient à augmenter leurs fanfaronnades. On les entendait dire que le pays leurs appartenait bientôt, qu'ils extermineraient tous leurs adversaires, qu'ils s'empareraient de tous les biens des bureaucrates, qu'ils exerceraient leurs vengeances sur les femmes, sur les enfans. Ils se promenaient la nuit et commettaient des déprédations sur les portes, les clôtures, les volets; en sorte que le lendemain matin, la renommée publiait vingt fois plus de mal qu'il n'en avait été fait! Nous nous prononçâmes dans le temps fortement contre ces têtes égarées, parce que nous nous doutions qu'elles se compromettaient, et qu'elles entraîneraient dans leur tourbillon une infinité de fils de famille qui se laissaient séduire à la facilité offerte aux agitateurs. Nous étions certainement dans un péril évident, car nous nous étions montré ouvertement contraires à ce patriotisme déraisonnable qui sacrifiait le véritable patriotisme, celui qui doit triompher par la seule glaive de la parole et par la sainteté de sa cause; nous étions dévoués aux persécutions les plus évidentes, à la mort peut-être, car au milieu de l'effervescence des passions on ne peut répondre de rien; mais le ciel nous est témoin, que notre sort nous occupait bien moins que les intérêts Canadiens, sacrifiés à la folle présomption d'une poignée de cerveaux brûlés et aux calculs machiavéliques de quelques ambitieux, qui entrevoyaient les premiers placés dans un nouveau système de gouvernement. Cependant, plus nous réfléchissons sur les choses qui se passèrent alors, plus nous devons avouer que l'insurrection était loin de la pensée de nos habitans, et qu'on peu moins de respect dans les immunités du sujet britannique, quelques arrestations faites à temps, auraient certainement mis fin aux projets insensés des chefs de l'agitation.

Telle était l'aspect que présentait le parti patriote exalté, au moment où les circonstances qui nous restent à expliquer précipitèrent une partie des confédérés dans la révolte. Dans des articles subséquents, nous examinerons les faits qui préparèrent la première commotion, et nous espérons prouver, ce que nous avons d'abord avancé: que les ultra-tories ne sont point ceux qui ont le plus de droits à la reconnaissance publique, que ce ne sont point eux qui ont conservé le pays à la Grande-Bretagne; mais que ce sont nos habitans, qui par leur fidélité, leur loyauté et leur attitude paisible, ont détruit tout espoir d'un soulèvement général!

PARALLELE ENTRE LE MARQUIS DE TRACY ET LE COMTE DE DURHAM.

Nous devons à l'un de nos concitoyens, qui possède de précieux documens sur l'histoire du pays et qui prend un soin particulier pour recueillir tout ce qui se rattache aux affaires ainsi qu'aux hommes de la colonie, les notices que nous publions aujourd'hui sur la mission, en 1665, de Mr. de Prouville Marquis de Tracy, alors que la colonie n'était encore qu'un faible établissement, à peine connu aux autres contrées de l'Europe. Québec, cette capitale qui présente maintenant un coup d'œil si actif, dont les bassins sont couverts d'une foule de bâtimens de guerre et de commerce, dont les quais amarrant ces élégans bateaux à vapeurs qui ne cèdent en rien aux autres du Nouveau-Monde, dont la forteresse élève une tête menaçante et imprenable, Québec n'avait alors que 70 maisons, et Montréal était encore l'*Ochelaga* sauvage. Ce peu d'importance de la colonie n'empêchait point que des disputes intérieures ne vissent apporter des retards à sa prospérité, et le Grand Roi

LOUIS IV voulut donner une idée de sa puissance par la splendeur dont il entourait le Vice Roi auquel il confiait les destinées de la Nouvelle France.

Lorsque l'on considère les déclamations qui furent faites par les différents partis contre le faste qui devait présider à la mission du Lord Durham, on peut hardiment condamner les censeurs. Le Marquis de Tracy fut environné de vingt fois plus de splendeurs que le Lord Durham, si l'on met en parallèle l'état de la colonie, en 1635 et en 1838.

Le Bas-Canada est maintenant une importante possession, dont la richesse s'accroît de jour en jour, et formera bientôt l'une des plus prospères portions des dominations de notre Gracieuse Dame et Souveraine, la Reine Victoria, dans cette partie du Globe.

Ce ne fut certainement pas pour lui personnellement que le Marquis de Tracy se faisait suivre d'officiers, de gardes, de valets en grands costumes; mais c'était pour donner une idée de la puissance de son Roi, de la grandeur du peuple dont il faisait partie.

ADRESSE AU LORD DURHAM.—Une certaine portion de habitants de Québec, a présenté à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le 4 Juin courant, une adresse qui avait été le résultat d'une assemblée tenue à la Chambre des Nouvelles, et dont voici le contenu :

Qu'il Plaise à Votre Excellence,

Nous soussignés, habitants de la ville et des environs de Québec, demandons la permission de féliciter Votre Excellence sur son arrivée en sûreté au siège du gouvernement, et de vous accueillir dans cette partie des dominations de notre Souveraine.

Dans un temps où l'Europe et l'Amérique dirigent leur attention sur les Canadas, quand la Grande Bretagne montre, en envoyant ses troupes choisies, sa ferme résolution de maintenir l'Unité de l'Empire, ce n'est point, nous l'assurons à Votre Excellence, sans un plaisir extraordinaire que nous avons éprouvé cette preuve supplémentaire du prix attaché par Sa Majesté à cette riche, quoique distante colonie, en confiant son gouvernement, à cette période remplie d'événements, à un homme de la noblesse, des talents reconnus, de l'énergie, du caractère et d'une influence, dans notre mère patrie, comme l'est Votre Excellence.

Nous sentons qu'il serait prématuré de réclamer une expression immédiate d'opinion, de la part de Votre Excellence, sur les différents griefs qui ont si particulièrement pesé sur nous, et qui sont détaillés dans nos adresses au Trône ainsi qu'aux deux Chambres du Parlement Impérial : Nous demandons la permission de représenter respectueusement que nous serons préparés, en temps convenable, par l'entremise du Comité Exécutif de l'Association Constitutionnelle de Québec, à exposer à Votre Excellence la nature de ces griefs, qui ont, en grande partie, résulté de ce nous ne fumes point virtuellement représentés dans la branche populaire de la législature, comme cela exista jusqu'à la dernière suspension de la Constitution.

Vous Excellence trouvera le pays appauvri, les améliorations publiques retardées, les entreprises à peine existantes, et l'émigration arrêtée et découragée. Avec quels sentiments d'espérance ne devons nous point envisager un heureux changement, sous votre administration, et ne devons nous pas saluer l'avenir des plus agréables anticipations, en regardant la nomination de Votre Excellence comme les prémices de meilleurs temps, particulièrement fortunés pour nous, après tant d'années de souffrances sous les lois féodales et absolues des anciens siècles ?

Un homme d'une telle éminence dans les Conseils de sa Souveraine et d'une semblable indépendance pour avoir le patriotisme de traverser l'Atlantique dans le dessein d'entreprendre, à l'heure du danger, un gouvernement qui n'est point d'une difficulté ordinaire, devient un fait qui placera honorablement le nom de Votre Excellence dans les annales de notre pays.

Puisse votre administration être éminemment fortunée pour promouvoir les intérêts réels et substantiels de l'Amérique Septentrionale Britannique; telle est notre fervente prière, et nous demandons la permission d'offrir notre assurance que nous serons prêts, en tous temps, d'offrir aux actes du gouvernement de Votre Excellence, cet appui cordial, auquel, comme fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, nous sommes conviés, non moins par un principe de devoir et d'allégeance, que par l'affection que nous portons à la personne et au gouvernement de Sa Majesté, et par le respect que nous entretenons pour le caractère de Votre Excellence.

Plus tard nous aurons occasion d'examiner cette adresse, et d'en faire ressortir plus particulièrement toutes les parties faibles, pour ne point nous servir d'un terme plus énergique. Nous ne devons actuellement relever que la folie de ceux qui l'ont présentée, ainsi que le peu de respect qu'ils montrent envers la volonté fortement exprimée, par le Lord Durham, de rester étranger à tous les partis. C'est comme Constitutionnels que ces messieurs approchent du Gouverneur en Chef, et certes, les constitutionnels ne sont autre chose qu'un parti dans la province; nous dirons plus, ils sont maintenant un parti violent, qui ne peut réclamer en sa faveur une majorité recommandable. Espérer que le Lord Durham les écouterait, comme corps; espérer qu'il communiquerait avec le Comité Constitutionnel, c'est concevoir bien peu d'estime pour le caractère de Son Excellence, car c'est afficher qu'elle trahira ses heureuses dispositions à demeurer étranger à toutes les factions.

Voici maintenant, la réponse faite par notre Gouverneur Général à la manifestation des torques de Québec :

"Je vous remercie très sincèrement de cette agréable et amicale Adresse. Venant à la suite de l'accueil cordial que j'ai reçu en débarquant sur vos bords, elle me procure une vraie satisfaction, car elle me donne la conviction, que je puis compter sur votre appui et votre coopération, dans l'accomplissement de la tâche difficile dont j'ai osé me charger en obéissance aux ordres de notre Souveraine.

"Je vous prie instamment, dans la crise actuelle, si importante au sort de votre pays, de mettre de côté tout sentiment de parti et toute animosité politique. Que votre sagesse et votre bon sens se manifestent en restreignant les esprits violents, en encourageant les modérés, et en donnant le mérite exemplaire d'une charitable indulgence.

"Vous me mettez ainsi en état de procéder, sans empêchement, à l'accomplissement des objets de ma mission, et à placer dans un état permanent de sécurité les intérêts dans lesquels vous êtes si fortement concernés.

"Je recevrai avec remerciement de votre part et de celle de tous les sujets de Sa Majesté en ces Provinces, toutes informations que vous pourrez me fournir par communication personnelle ou individuelle, couvaineu que je suis que des rapports ainsi conduits librement et sans réserve, mais en même temps avec soin et paisiblement, ne peuvent que tendre à notre avantage mutuel, à l'avancement de vos intérêts et au succès de mon administration."

Comme on le voit, sa Seigneurie maintient son attitude, et rappelle les ultra-loyaux aux principes qu'elle s'est formée en prenant les règles de l'administration. Si nos constitutionnels pouvaient profiter de ces sages paroles, il n'y a aucun doute que la mission du Lord Durham deviendrait beaucoup plus facile et qu'ils auraient la gloire de l'avoir secondée; mais il n'est pas à espérer que ces hommes parviennent à calmer leurs passions et à attendre avec résignation le jugement de leur grand procès avec la majorité de leurs concitoyens.

Reste à savoir si cet arrêt serait juste, reste à savoir s'il serait bien reçu de la majorité de nos concitoyens, reste à savoir enfin si le Lord Durham le prononcera, après avoir scrupuleusement examiné l'état du pays. Notre cause nous paraît bonne, aussi avons nous confiance dans sa force, parce que nous avons pour arbitre un homme qui ne se laissera séduire par aucune parole, qui demeurera indifférent à tout ce qui pourra l'entourer.

ARRIVÉE DU CAVALERIE.—Le vaisseau de transport l'Arab, No. 7, sous le commandement du capitaine Lodge, est arrivé ce matin dans notre port, remorqué par le bateau à vapeur British America, et s'occupe en ce moment du débarquement. Ce bâtiment amené à son bord 5 officiers, 2 dames et 3 enfants; 35 hommes, 7 femmes et 12 enfants du 7e régiment (the Queen's Own) de Dragons légers (Hussars.) L'Arab quitta Cork le 5 mai et eut un très heureux passage. Les chevaux, qui sont en partie débarqués, sont de magnifiques coursiers de pure race anglaise. Le colonel de ce régiment est Henri, Marquis d'Anglesey, R. G. C. B. et G. C. H. Les drapeaux portent les noms suivants, Peninsula, Waterloo. Les officiers arrivés, sont; le Capt. Thos. C. Campbell, le Capt. Charles M'Arty, maître payeur; le Lieut. Thos. Paterson, le Cornet Jas. M. Hagart, et le Docteur Warren.

ARRIVAGES.—Le vaisseau de guerre de 28 canons Andromache, est arrivé le 6 courant à Québec, ayant fait voile de Plymouth le 9 mai; il a bord 101 hommes du 2e régiment.

Le bâtiment de guerre Hercules fut signalé le même jour par le télégraphe comme étant à la station. Ce vaisseau transporte aussi des troupes de la métropole.

LE LORD DURHAM.—Nous avons vu plusieurs personnes qui étaient présentes lors du débarquement du Lord Durham, qui ont assisté à son entrée dans la capitale de la Province et qui l'ont vu plusieurs fois depuis. Toutes s'accordent à dire que l'extérieur de sa Seigneurie commande à la fois la confiance et le respect. Son Excellence a une physionomie noble, fière et ouverte, des yeux pétillants d'intelligence et de vivacité. Il est impossible de se faire une idée de l'enthousiasme de la population française, qui a attendu sur les quais plus de 4 heures et qui se précipitait de tous côtés, en se battant même pour approcher le Gouverneur. A sa sortie de l'ancien château, les canadiens formaient un cercle où s'échappaient de tous côtés des acclamations peu équivoques de leurs dispositions à chérir l'homme auquel la providence a sans doute commandé d'apporter ici la paix et le bonheur. Le 3 juin, Son Excellence fit un tour de promenade dans les principales rues de Québec, en grand appareil; sa Seigneurie était en grand costume de Lord Lieutenant du Comté Durham, et elle était accompagnée par une charmante demoiselle, la plus jeune de ses filles; la foule suivait encore, et en passant devant la cathédrale catholique, elle fut si nombreuse que le noble Comte fut obligé de s'arrêter pour recevoir un nouveau salut de félicitation de la part des canadiens.

LEVER DU LORD DURHAM.—Ce lever, malgré le mauvais temps, fut extrêmement nombreux, et les hommes de tous les partis s'y confondaient à l'envie. Nous souhaitons qu'ils confondent ainsi leurs répugnances politiques, leurs passions, leur soif de domination, leur avidité de places, et nous pourrions alors nous donner la main, en ne formant plus qu'un peuple de frères dont toutes les pulsations tourneront au profit de la patrie.

LE COMTESSE DE DURHAM.—Cette noble dame tiendra cercle au Château St. Louis, mercredi soir, 13 courant, à 7 heures.

LE GENERAL WOOL ET LES PATRIOTES.—Nous nous doutions bien que les assertions du Dr. Nelson et de ses amis, contre l'honneur du Général Wool, telles que nous les avons rapportées dans notre dernier numéro, étaient tout de faussetés, et nous en trouvons l'assurance avec plaisir dans un paragraphe du New-York Commercial Advertiser, du 4 Juin, qui annonce que le général s'est rendu à son bureau et l'a autorisé à démentir l'histoire, de la manière la plus plain et la plus explicite. Le général a aussi éclairci considérablement l'éditeur, sur la conduite, non seulement des soi-disant patriotes canadiens, mais aussi d'un grand nombre de citoyens américains. Le mensonge actuellement contredit n'est qu'un des milliers de mensonges mis en avant dans le dessein de tromper la marche de la justice. Contrairement au cours ordinaire des choses en pareil cas, ce mensonge a cependant beaucoup diminué de son étendue; le rapport ayant été en premier que le Général Wool était payé par Sir John Colborne, et ensuite qu'il avait demandé un salaire de cent mil dollars, pour devenir commandant en chef des insurgés. Les calomnies cependant ne furent qu'une petite portion des moyens employés et par lesquels le Jury du Vermont fut conduit à forfaire à son devoir ainsi qu'à l'honneur du pays. Il est à désirer que le Général Wool publie très prochainement un état correct des faits, afin d'éclaircir toute la terre sur les menées de quelques malheureux qui feraient mieux de chercher à obtenir le pardon de leurs fautes plutôt que de persister à plonger de nouveau nos concitoyens dans des événements qui acheverait de détruire la paix et le bonheur de nos habitants.

PIRATES ARRETES.—Quatorze d'entre les misérables qui ont détruit le Sir Robert Peel ont été saisis par les autorités des Etats-Unis et envoyés à Watertown, pour attendre leur jugement. Parmi ces scélérats on ne compte que cinq américains, le reste est reconnu comme étant sujets britanniques. Les américains sont: William Johnson, Henderson, Lee, Smith et Nickalls; les autres sont: Marshall W. Forward, de Bath ou de Belleville; James Potts, de Belleville; Hugh Scanlan, de Kingston ou de Sophiasburgh; Henry Hunter, de Brockville; Chester Warner, de Bastard; Setti D. Warner, de Bastard; Anderson, de Bath; Try, de Brockville; Général McLeod, de Prescott.

Il nous semble que les autorités Américaines devraient livrer aux autorités Britanniques, ceux de ces malheureux qui sont sujets Britanniques, afin d'être jugés selon nos lois. Ce serait un moyen sans doute de reconnaître le galantierie qu'on a mise à leur restituer les Américains pris à l'affaire de la goëlette Ann.

Une lettre de Mr. Bishop Perkins, Procureur de District des Etats-Unis, annonce que d'après des renseignements pris, on a raison de croire que la bande de pirates qui exerça sa coupable industrie sur le Sir Robert Peel, n'était composée que de 22 individus. Ceci prouve combien les récits particuliers augmentent les choses, car les passagers du bateau prétendaient que les assaillants étaient au nombre de soixante.

THELLER.—Voici l'extrait d'une lettre que ce condamné politique, confiné dans la prison de Toronto, adressa à l'éditeur du Lewiston Télégraph, le 10 mai dernier :

"Concernant ma situation maintenant, je suis aussi bien et aussi confortablement que personne puisse se trouver en semblables circonstances. Je suis étonnamment détenu, mais il n'y a aucune disposition parmi les gens que je puis voir ici à me traiter avec insulte ou inhumanité. Le shérif du District, M. Jarvis, a été l'un des plus infatigables dans ses efforts pour obtenir du Gouvernement le succès de ma pétition, et M. Kidd, le goélier a été toujours honnête à mon égard. Je ne sais pas ce que les autres peuvent dire, mais quant à moi, un homme plus humain ne pourrait être trouvé pour accomplir l'important mais pénible poste qu'il occupe."

REPONSE A UNE MAUVAISE ATTAQUE.—L'Ami du Peuple nous reproche d'avoir dit que le propriétaire du Populaire a pu faire d'honorable, dans ces temps de crise, parce que notre Ami se trouverait sans doute très embarrassé de publier ce que les propriétaires de l'Ami du Peuple ont pu faire de bon pendant ce même temps. Il nous semble qu'on sert bien plus utilement son pays en maintenant l'ordre public, qu'en accusant et faisant emprisonner ses concitoyens.

APPREHENSIONS DETRUITES.—Le Transcript annonce que des inquiétudes sont entretenues sur le compte de deux officiers du 71e régiment, casernés à l'île Ste. Hélène. Ces messieurs, qui sont le lieutenant Cuming et l'enseigne Danse, quitteront l'île ensemble, dans un canot, lundi dernier au soir, et aborderont sur notre quai en sûreté, car ils furent vus tous deux à l'Hotel Rasco; mais depuis on n'en a plus entendu parler, et rien n'est venu mettre sur la trace du sort qu'ils ont éprouvé. L'éditeur du Transcript, nous paraît s'empresser un peu trop vite de croire des inquiétudes, et surtout d'en instruire le public. Il nous envoie l'après la lecture de son article, que ces deux officiers auraient de quelque guet à nous. Nous sommes satisfaits de pouvoir rassurer le public, en annonçant que les deux officiers en question ont été libérés.

Québec, où ils sont allés avec le colonel de leur régiment. Ils ont pris leur passage dans le bateau à vapeur de lundi soir. Quand se fatiguera-t-on de faire circuler de mauvaises nouvelles ?

MUNIFICENCE.—On annonce que l'intention du noble Comte de Durham est de contribuer personnellement pour cent guinées aux prix des courses de Québec, en addition à l'argenterie de cinq guinées qu'il distribuera à la même institution de la part de Notre Gracieuse Souveraine.

DEMANDE.—Depuis quand John Molson, écuyer, porte-il le titre d'Honorable? Nous invitons les journaux de Québec à ne point augmenter les qualités des passagers de bateaux à vapeurs, car des titres donnés gratuitement pourraient faire croire à la nouvelle administration qu'ils sont réels.

DESERTION DANS L'ARMEE AMERICAINE.—Les journaux américains se plaignent amèrement des désertions fréquentes qui ont lieu parmi les troupes de l'Union. Cette armée ne se recrute que parmi les hommes incapables d'avoir le courage de travailler et qui croient trouver un aliment à leur paresse dans la vie oisive du soldat, on peut faire autrement que d'éprouver de grandes pertes, surtout lorsqu'elle est obligé de faire une campagne contre les Indiens qui dépendent du mauvais temps aux troupes.

DU MONUMENT DE NELSON.—Nous demanderons à l'ultra-véridique Ami du Peuple, si parce que l'ancienne corporation aurait fait bâtir l'appentis qui obstrue le monument de Nelson, cela aurait pu l'empêcher ensuite d'avoir l'intention de faire abattre ce hors d'œuvre? probablement que l'Ami du Peuple n'est jamais revenu sur une pensée que l'expérience lui aurait prouvée être malheureuse.

CHEVAL PERDU.—Nous appelons l'attention de tous nos lecteurs sur l'avis contenu dans nos colonnes d'annonces et constatant la perte d'un cheval éprouvé par l'un de nos bons habitants de la seigneurie de Rouville. Ce cheval étant le soutien d'une famille entière, et il y a réellement humanité en aidant à le retrouver. Nous sommes persuadés que tous nos concitoyens seront sur l'alerte, si l'on cherche à vendre cet animal dans la province.

LE CHARLEVOIX.—Ce bâtiment est parti hier pour Québec et reprend ses voyages réguliers. Il a été entièrement repeint à neuf et de grandes additions ont été faites, pour la commodité des voyageurs; en sorte qu'il sera encore plus avant la faveur des personnes qui n'aiment point à perdre de temps en route.

FEU.—Le Missisquoi Standard nous apprend, que dans la nuit du 20 du mois passé, la maison de Mr. S. J. Deal, de St. Armand, fut réduite en cendres et que 100 boisseaux de grains, 100 boisseaux d'avoine, ainsi que des pommes de terre et toutes les provisions de famille, furent consumés. Cet homme industrieux fait une lourde perte n'étant pas assurée.

ASPHEXIE.—Une manière bien simple de faire revenir les noyés a été employé avec beaucoup de succès dans plusieurs occasions. Elle consiste à produire chez l'asphixié une espèce de respiration artificielle; ce qu'on peut faire appliquant la bouche sur celle du noyé, en lui soufflant en même temps les narines et en tirant fortement sa respiration. Nous ne saurions trop engager d'essayer ce moyen, dans ce pays où ces sortes d'accidents sont rendus si fréquents.

ACTES OFFICIELS.

£1600 DE RECOMPENSE!

DURHAM.

PAR SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE JEAN GEORGE COMTE DE DURHAM, VICOMTE Lambton, &c. &c., Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Conseiller de SA MAJESTÉ en Son Très-Honorable Conseil Privé, et Gouverneur Général, Vice-Amiral et Capitaine Général de toutes les Provinces de SA MAJESTÉ sur et proche le Continent de l'Amérique Septentrionale, &c. &c. &c. &c. PROCLAMATION.

ATTENDU que j'ai reçu l'information que, le vingt-neuvième jour de Mai dernier, à une certaine île appelée Wells Island, dans le fleuve Saint-Laurent, en dedans des limites du territoire des Etats Unis d'Amérique, un corps de gens armés, à l'heure de minuit, s'empara d'un certain vaisseau à vapeur nommé le Sir Robert Peel, appartenant à certains sujets de Sa Majesté dans la Province du Haut-Canada, alors amarré à la dite île, où il avait touché en poursuivant paisiblement son voyage accoutumé, afin d'y prendre du combustible; et, ayant avec violence fait débarquer les passagers et l'équipage du dit vaisseau à vapeur, sur la dite île, brûla et détruisit délibérément le dit vaisseau; Et attendu que plusieurs des dits passagers étaient des femmes, qui furent assaillies de cette manière sans aucun égard à leur sexe et à leur condition à cette heure de la nuit, ce qui aggrave beaucoup l'outrage;

Et attendu que la protection due aux sujets de Sa Majesté et les demandes de la justice exigent impérieusement que les auteurs d'un tel crime ne restent point impunis; Et attendu qu'à cette fin je désire coopérer avec les autorités des Etats-Unis et leur donner toutes facilités à CES CAUSES, que tous sachent que par les présentes je promets la somme de MILLE LIVRES à toute personne ou toutes personnes qui feront connaître et convaincre, devant quelque tribunal compétent, aucune des personnes qui ont actuellement participé ou directement aidé ou convié à la commission de ce dernier outrage.

Pour calmer les alarmes qui ont malheureusement de nouveau troublé la paix de la frontière de la Province du Haut-Canada, je proclame par les présentes aux sujets de Sa Majesté dans la dite Province, ma détermination d'assurer leur protection présente et permanente par l'emploi de tous les moyens à la disposition du Gouvernement de Sa Majesté; à laquelle fin une force militaire suffisante sera immédiatement concentrée sur tels points qui pourront le mieux protéger la frontière et la mettre à l'abri de toute agression contre les paisibles habitants de ces Provinces. Je ferai aussi, sans perdre de temps, un appel au Gouvernement des Etats-Unis, pour l'engager à maintenir son propre honneur en vengeant l'insulte qui vient d'être faite à son autorité par une troupe de pirates qui ne reconnaissent aucune loi, et en réparant les torts qui ont été infligés aux sujets de Sa Majesté.

En attendant le résultat de cet appel, j'exhorte avec instance tous les sujets de Sa Majesté, nonobstant la provocation agitée qu'ils ont reçue, à s'abstenir soigneusement de tout acte de représailles qui pourrait les exposer à l'imputation d'oublier ce qu'ils doivent à leur propre honneur, par la violation des droits internationaux de puissances limitrophes.

Donné sous mon sceau et le sceau de mes armes, au Château de St. Louis, dans la Cité de Québec, Province du Bas Canada, ce deuxième jour de Juin dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent trente-huit, et du Règne de Sa Majesté la première.

(Par Ordre)

CHARLES BULLER, Principal Secrétaire.

NOUVELLES DIVERSES.

—La ville de Paris, compte 43 millions de revenus, et d'après les derniers recensements, sa population indigente se monte à 62,839 individus; mais l'on y comptait les pauvres honteux, qui ne sont inscrits pour aucun secours, on trouverait près de 100,000 indigents réels.

—Sir James Carmichael Smith, Gouverneur de la Guyane Britannique, qui est mort à Georgetown (Guyane) le 4 mars dernier, commandait le corps des ingénieurs à la bataille de Waterloo.

—Thomas Atwood, compositeur de célébrité, et depuis plusieurs années organisateur de la Cathédrale de St. Paul, est mort dans les premiers jours de ce mois à Londres.

—Une centenaire est décédée dernièrement à Kilkenny en Irlande, elle se nommait Mary Newlan, avait 109 ans et conserva sa raison jusqu'à la fin; elle dansa et chanta deux jours avant sa mort.

—Le Velocipède, bateau à vapeur, qui a été inventé par M. Goussier, ne fut jamais essayé, et ne sera jamais traversé journellement.

ANNONCES.

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

M. J. C. BRAUNES Professeur de Musique de cette Ville, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de Montréal et des Environs, qu'il doit donner un CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL, VENDREDI, le 15 Juin, à PHOTEL RASCO, assisté par Messieurs les AMATEURS DE LA SOCIÉTÉ MUSICALE DE MONTRÉAL, sous sa direction, et par PLUSIEURS DE SES ÉLÈVES. MR. BRAUNES ose se flatter que le choix qu'il a fait, des morceaux qui doivent composer la soirée, lui méritera l'encouragement de tous les amateurs des arts.

PERDU.

IL a été PERDU mardi le 29 de Mai dernier, dans la PAROISSE de ST. MATHIAS, dans le 2e rang de St. Hilaire de Rouville un CHEVAL sous poil rouge, nez blanc et trois pieds blancs, âgé de quatre ans. Le propriétaire MOYSE MONTPLAISIR, de la Paroisse de St. Mathias, dans la seigneurie de Rouville, pense que le dit cheval pourrait avoir été volé, en conséquence il prie toutes personnes à qui le dit cheval pourrait être offert en vente de le retenir, et de lui en donner connaissance, ils les Rembourserait de leur frais. Le dit cheval, est ferré des quatre pieds, il a eu la cuisse démanchée, et boîte un peu.

A LOUER et Possession donnée de suite: 10. Une maison en Pierre, et dépendances, rue St. Gabriel, maintenant occupée par Mrs. FORSYTH RICHARDSON & Cie. 20. Une MAISON en Pierre taillée, à trois étages avec dépendances, rue St. Gabriel, dernièrement occupée par le Dr. ARNOLDI, junior, avec une glacière, de bonnes caves et Pompe à eau. S'adresser à GEORGE WEEKS, ou au soussigné.

J. O. ALFRED TURGEON. 78-Montréal, 7 juin, 1838. mj-23.

DEBARQUEMENT des Hamsphire et Capitaine Ross Valentias, barrés et croisés, Cordes à Câbles, Métrinos, Habillemens d'été, Lustings, Crêpes de coton, Morcens et Damas, ATKINSON & Cie. 72-Montréal, 6 juin, 1838. mj-22.

VENTE PAR ENCAN.

LE MERCREDI 20 JUIN 1838.

AU VILLAGE du LAPRAIRIE, dans la maison de LOUIS BARBEAU, Écuyer, ci-devant occupée par FRANÇOIS BABY. Une quantité de MEUBLES de MENAGES, LINGES, ustensils de ménages, ustensils de cuisines, d'agriculture, chevaux, voitures, vaches laitières, moutons, &c. Vente à DIX heures du matin. 73-Laprairie, 6 juin, 1838. mj-22.

ETUDE DE NOTAIRE.

LOUIS MARTEAU.

L'HONNEUR de prévenir le grand nombre de personnes qui l'honorent de leur confiance, qu'il est revenu en ville et a établi son ETUDE dans la GRANDE RUE DU FAUBOURG ST. LAURENT, la deuxième maison à droite en entrant par la rue Craig. On le trouvera dans son cabinet toute la journée et il continuera à donner les plus grands soins aux affaires dont la direction lui sera confiée. 71-Montréal, 4 juin, 1838. mj-21.

Le Soussigné offre à VENDRE EN GROS les HARDES TOUTES FAITES, d'été et d'hiver, dont la désignation suit:

- 17,000 paires de culottes d'été et d'hiver, aux prix de 2 ch. 6d. à 30 ch. par paires. 400 douzaines de gilets d'été et d'hiver assorties. 500 douzaines de vestes d'été et d'hiver de 2 ch. 6d. à 15 ch. pièce. 450 douzaines de chemises de coton, blanches et rayées. 150 douzaines de chemises de flanelle rouge et blanche et de serge rouge. 150 douzaines de caleçons en Kersey, serge et coton; manteau de Cumblet et de mérinos. 1,500 paires de bottes à cheville. 17 caisses de chapeaux d'hommes, en castor blancs et noirs. 7 caisses de chapeaux de femmes en paille d'Italie. 10 valises de sacs de voyages en tapis avec serrures à patentes. 8 boîtes de casquettes de draps écossais; ceintures rouges, ris de tissés-rands, sacs de toile, chaussettes américaines &c. &c. &c.

Redingottes de draps, habits et surtout, draps de matelots, et redingottes de camelots, capots et habits de chasse.

JEAN BRUNEAU. Place du Vieux Marché. 67-Montréal, 28 mai, 1838. mj-18.

Le SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le Great Britain, par le Toronto, de Londres; par le Magnet, de Liverpool, et par l'Earl Dalhousie, de Glasgow, un assortiment général de MARCHANDISES SECHES de GOUT et d'ENTREPOT. JEAN BRUNEAU. m. j.-17. 58-Montréal, 23 mai 1838.

MONTRÉAL, VIS PUBLIC est donné par les présentes, que les immeubles ci-après mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être produite en aucun temps, pendant les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

VENDITION EXPONAS.

MONTRÉAL A SAVOIR, PETER LYNCH, de la Paroisse de la Pointe-No. 2574. Claire, dans le District de Montréal, cultivateur, demandeur, contre JAMES GLASSFORD, marchand, de la ville et du District de Montréal, curateur nommé à la succession vacante du feu HYACINTHE LEMAIRE ST. GERMAIN, en son vivant gentilhomme du Haut-Canada, défendeur. Les terres et possessions mentionnées et décrites dans le dit Writ comme suit, à savoir: Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

Le cinquième indivis dans une moitié et le sixième aussi indivis dans l'autre moitié d'une ISLE appelée ISLE STE. GENEVIEVE, avec deux îles adjacentes, dans la Rivière St. Laurent ou le Lac St. Louis, en face de la Pointe dans la Paroisse de STE. JEANNE de l'ISLE PERROT, dans le Montréal.

AVIS.

TOUTES Personnes endettées à G. DUCONDU, soit par Billets ou Comptes courants, sont priées de venir régler sans délai, ou elles seront poursuivies indistinctement. 75-Montréal, 6 juin, 1838. mj-22.

A LOUER et POSSESSION DONNÉE IMMEDIATEMENT. UNE SUPERBE MAISON sise au village de Varennes, avec écurie, remise et autres bâtimens. S'adresser au Propriétaire soussigné. JOSEPH LAPORTE. 64-Pointe-aux-Trembles, 12 mai, 1838. 1m-18.

PERDU, la semaine dernière, un PAROISSIEN qui porte en tête le nom de la Demoiselle à qui il appartient. Celui qui le lui rendra, ou l'apportera au bureau du Populaire, aura droit à ses remerciements. 70-Montréal, 4 juin, 1838. mj 21.

MAGASIN AU COMPTANT.

Deux portes au-dessous du Bureau de la Poste, rue St. François Xavier. Le SOUSSIGNÉ a reçu par les arrivages récents un assortiment général de MARCHANDISES SECHES BRITANNIQUES, à des prix extraordinairement bas, qu'il offrira de vendre, avec d'autres articles qu'il est dans le cas d'acheter aux encans au dessous de leur valeur, AUX MARCHANDS de la ville et de la campagne, pour ARGENT COMPTANT SEULEMENT, au taux de bénéfice le plus bas. (N. B.) Le prix de tout article sera marqué en chiffres, et aucun rabais ni escompte ne sera fait. JOHN DOUGALL. 62-Montréal, 28 mai, 1838. mj-18.

A LOUER, POSSESSION IMMEDIATEMENT. LA Grande MAISON EN PIERRE, appartenant à la succession de feu JOHN DELISLE, Ecuyer, située à la Côte à Barron, avec un magnifique JARDIN, un VERGER, Ecuries, Appentis, Remise, etc. Le verger est planté d'arbres fruitiers de la première qualité. Les dépendances sont dans le meilleur ordre possible. La situation élevée de la maison commande une vue magnifique de la Cité et des environs, et offre tous les avantages possibles de salubrité et de commodité pour une personne qui désire une belle résidence. S'adresser sur les lieux. 58-23 mai, 1838. mj-17.

A LOUER.

POSSESSION donnée immédiatement, une Maison en pierres à deux étages, avec Cour et Bâtimens de dépendances, située Faubourg St. Joseph. Et plusieurs logemens au coin des rues Notre-Dame et Marché-Neuf. S'adresser au propriétaire soussigné. FRANCOIS PIGEON. m. j.-19. 69-Montréal, 30 mai, 1838.

AVERTISSEMENT.

CEUX qui doivent à la Succession de Sieur Charles Decelles, vivant de la Paroisse de Varennes, sont requis de payer immédiatement, et pareillement ceux qui ont des réclamations à faire contre la dite Succession de les faire valoir sous le plus court délai. S'adresser à Mr. E. BEAUDRY, Notaire, ou au Soussigné, à Varennes. JOS. CHARLES ST. GEORGES, Exécuteur Testamentaire. 63-Varennes, 28 mai, 1838. 2w-18.

VOILES à BLUTEAUX, HOLLANDAISES et ANGLAISES PATENTEES, à vendre à N° 47, rue des Commissaires sur le bord de l'eau. ALFRED LAROCQUE. 65-Montréal, 28 mai, 1838. mj-18.

AVIS.

L'IMPRIMERIE du Populaire, rue St. Nicolas N° 3, se charge, à des prix modérés, de toutes espèces de Jobs et notamment de BLANCS pour les différentes Cours. Elle a constamment prêts: Sommations, Subpœna, Saisies-Gageries, Saisies-Arrêts, Exécutions, Procès-Verbaux, Actes de Notaires, Actes de Procédures; le tout en français et en anglais. Montréal, 12 avril, 1838. o.

DEBARQUEMENT DU TORONTO:

50 TONNES de vrai GIN de Hollande, à vendre par ATKINSON et Cie. m. j.-15. 52-Montréal, 18 mai, 1838.

A VENDRE.

SIX BELLES TERRES dans le septième rang du Township de KINGSEY, à un mille seulement de l'église; la plus grande partie ensemencée; avec bâtimens et dépendances. Pour les conditions s'adresser à F. B. BLANCHARD, écuyer, marchand, au Township de Kingsey. ANTOINE PRATTE, LOUIS ROBIDA, FILS, J. B. ROBIDA, J. B. CORMIER, J. B. MARTELLE. 50-Kingsey, ce 10 mai, 1838. m. j.-13.

MADAME J. FERRAULT, ayant loué la maison voisine de celle de Mr. Gauvin, faubourgs St. Louis, près du Champ-de-Mars, peut recevoir quelques PENSIONNAIRES et se flate que ses anciennes pratiques l'encourageront comme autrefois. 53-Montréal, le 18 Mai, 1838. m. j.-16.

DEMANDE DE SITUATION.

UNE Personne de moyen âge, connaissant le Commerce en général, désire une situation dans un MAGASIN en Gros ou en Détail. Elle n'aurait aucune objection d'aller à la Campagne, ou entreprendrait des recouvrements de comptes, étant parfaitement au fait de toute la ville. Les renseignements les plus satisfaisants peuvent être donnés. S'adresser au Bureau du Populaire. Montréal, 7 mai, 1838. mj-10.

TOUTES personnes étant de la ville ou des Campagnes, qui désireraient prendre Communication ou avoir des copies d'aucun acte les concernant et qui se trouveraient dans le Greffe de CHEVALIER de LORIMIER, Ecr. notaire de cette ville, mais actuellement absent de la Province, sont, par les présentes, informées que pendant son absence, elle pourront-y avoir accès en aucun temps, en s'adressant au notaire soussigné qui en a été chargé, en son étude, (l'étude du dit CHEVALIER de LORIMIER, Ecuyer,) Petite rue St. Jacques, n° 7. G. H. CADIEUX, Notaire Public. Montréal, 11 Mai, 1838. mj 12.

HOTEL ET RESTAURANT FRANCAIS A NEW-YORK.

LE ROCHER DE CANCALE. TENU PAR CLAUDE BROYER, Broad Way, AU COIN DE REED Street. CETTE Maison où l'on parle français et anglais, est tenue par un ancien SOLDAT de LA GARDE, qui a fait toutes les campagnes de la république et de l'empire, et qui a été cuisinier de S. M. l'Empereur NAPOLEON, pendant son séjour à PILE D'ELBE. On y trouve maison de pension, appartemens garnis, restaurant français à carte, et tous les objets qui constituent la barre la mieux approvisionnée. Presque tous les Canadiens qui ont voyagé aux Etats-Unis, ont honoré cette maison de leur confiance; tous ont été à même d'en apprécier la bonne tenue, ainsi que l'économie qu'elle présente sur tous les autres aubergs de New-York. N.w-York, le 8 avril, 1838. dh-2.

A VENDRE.

LA MANUFACTURE DE TAPIS CIRE de M. A. LAFLAMME, Marché-à-Foin, 1000 verges de tapis fleuris pour plancher, tapis de tables et autres; toile, coton, soie pour chapeaux, manteaux, tablier, etc. 1838. m. j.-5.

MARCHANDISES DU DUNDEE.

BALLOTS D'OSNABURGH. 5 do de GANEVAS-blanchi N° 1 à 5. 17 do de do non blanchi " 1 à 5. TOILE croisée à Poche de 42 pouces à une demie aune de large. 5 Caisses de PARAPLUIES et PARASOLS de soie. 7 do de do de coton. JEAN BRUNEAU Place du Vieux Marché. 68-Montréal, 29 mai, 1838. mj-19.

Le Soussigné ayant été nommé curateur à la succession vacante de feu M. RENE ST. JAMES, en son vivant sculpteur, de St. Vincent de Paul, prie tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de les présenter en due forme à Mre. M. PETRIMOULX, Notaire, ou au soussigné à St. Philippe, et ceux qui doivent sont notifiés de payer immédiatement le montant de leurs comptes. JEAN BAPTISTE BARET. 47-St. Philippe, le 10 mai, 1838. mj-13.

PROPAGATION DE LA FOI.

LA NOTICE sur l'ŒUVRE de la PROPAGATION de la FOI, ainsi que les REGLES de cette association, pour le DIOCESE de MONTRÉAL, avec approbation de Monseigneur l'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, est à vendre au Bureau du Populaire, rue St. Nicolas. Montréal, 11 Mai, 1838. mj-12.

A VENDRE.

BLANCHES et MADRIERS de différentes qualités. S'adresser à AUGUSTIN POUQUIER. Faubourg St. Antoine. Montréal, 9 mai, 1838. mj-11.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société qui a ci-devant existé entre les soussignés, sous le nom et raison de LAROCQUE, BERNARD & Cie., est dissoute ce jour, de consentement mutuel. Les affaires de cette société seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, au Bureau accoutumé de la dite raison, sur la rue des Commissaires, vis-à-vis les quais de débarquement du Steamboat. FRS. ANT. LAROCQUE, J. D. BERNARD. Montréal, 1 Mai 1838. mj-10.

MR. BERNARD prend l'occasion présentée par l'annonce de la dissolution de la société LAROCQUE BERNARD & Cie., pour offrir ses services à ses amis, en qualité d'AGENT dans la COMMISSION EN GENERAL. Mr. Bernard a dans les marchés du Canada, l'expérience de beaucoup d'années, durant lesquelles il est devenu très familier avec les productions du pays et les diverses articles d'importation. Jouissant de la confiance d'une nombreuse clientèle, il pense qu'il est en situation de faire justice aux consignations de ceux qui pourraient lui confier la disposition de leurs marchandises. Mr. Bernard a loué une partie des Magasins dans lesquels la société de Larocque Bernard et Cie. conduisaient leurs affaires, et dans lesquels il conduira les siennes. Des arrangements sont pris pour le mettre à même de faire de libérales avances sur les marchandises qui lui seront consignées. Entrée par la rue St. Paul. Montréal, le 7 Mai, 1838. mj-10.

A VENDRE:—Cartes Géographiques de Québec, Montréal, Haut et Bas-Canada, par Bouchette à £4 la serie. Description Topographique de Canada, trois tomes, en Anglais, à £2. ATKINSON & Cie. Montréal 17 avril, 1838. mj-2.

A LOUER et possession donnée immédiatement, une maison située vis-à-vis Pécole St. Jacques, le bas est divisé en cinq appartements et le haut en quatre; il y a une écurie et remise.—S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné. YVES TESSIER. Montréal, ce 9 Mai, 1838. mj-11.

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE. Par la dite Compagnie, au bureau du Soussigné, Agent à Montréal. C. TAIT. Montréal, 16 avril, 1838. mj-1.

DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU BANC DU ROI. Lundi vingt-deux Janvier, 1838. L'Honorable George Pyke, J. B. R. No. 2. Circuit de Chamblly, 1837. François Armand, Ecuyer, Demandeur, David Cyre, Défendeur, Jean Baptiste Desvoyeaux dit Laframboise, Tiers-Saisi. LA COUR, sur motion de MM. BLEURY et GOSSELIN, Avocats, du Demandeur, ordonne que vu: qu'il appert par la procédure que le Défendeur a laissé la Province de manière qu'il ne peut-être assigné, il soit pour assignation donné avis une fois par semaine, pendant deux mois, dans le Populaire, journal publié à Montréal, afin que le Défendeur comparaisse devant cette cour le trente de juin prochain pour répondre à cette action et attendre le jugement de la dite cour sur icelle. De par la cour, MONK & MORROGH P. B. R. Montréal, 27 avril, 1838. mj-6.

CONDITIONS DU POPULAIRE.

Ce journal se publie trois fois la semaine: les LUNDI, les MERCREDI et les VENDREDI, soir. Le prix de l'abonnement est de VINGT CHELINS par année, payables par semestres; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES:

- Six lignes et au-dessus, 1er insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7d. Dix lignes et au-dessous, 1er insertion, 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes: 1er insertion par ligne, 4d. Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d. Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertion qu'on requiert n'est point exprimé aux l'ordre.

Le BUREAU DU POPULAIRE est établi rue ST. NICOLAS, la seconde rue derrière la Banque du Peuple. On y trouve l'éditeur depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi. Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, franc de Port, à H. LEBLANC de MARCONNAY, éditeur du Populaire. L'imprimerie du POPULAIRE se charge de la confection de toute espèce d'ouvrages, aux prix ordinaires des autres établissemens de cette ville.

IMPRIMÉ A MONTRÉAL,

RUE ST. NICOLAS, PAR JOSEPH GUIBORD, Demeurant Scotch Lane, Faubourg St. Laurent.